



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Service politiques et police de l'eau

Paris, le **11 OCT. 2021**

Réf : Dossier n° 75-2021-00031

2021-2161

Avec accusé de réception

ARC PROMOTION IDF
9 rue de Téhéran
75 008 PARIS

A l'attention de Monsieur Jean CAMEIRO

Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif à la construction de deux immeubles de logements au 182 avenue Pierre Brossolette sur la commune de Le Perreux-sur-Marne (94)

Monsieur,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif à la construction de deux immeubles de logements au 182 avenue Pierre Brossolette sur la commune de Le Perreux-sur-Marne (94) a été déposé au guichet unique du département instruction et loi sur l'eau, unité Marne Seine Amont le 24 février 2021 et enregistré sous le numéro 75-2021-00031.

Un récépissé vous a été délivré en date du 2 mars 2021.

Par courrier en date du 23 avril 2021, je vous ai demandé de fournir dans un délai de trois mois des compléments afin de pouvoir déclarer votre dossier régulier.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, en application de l'article R.214-35 du code de l'environnement, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre un nouveau dossier de déclaration en trois exemplaires au guichet unique de la Police de l'Eau, unité Marne Seine Amont.

Je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter ces travaux et que dans le cas contraire, vous vous exposeriez à des suites administratives et pénales, telles que prévues respectivement aux articles L.171-7 et suivants et R.216-12 du code de l'environnement.

Le service politiques et police de l'eau, situé à :

DRIEAT-IF

Service politiques et police de l'eau

Département instruction et loi sur l'eau; unité Marne Seine Amont

umsa.dile.sppe.driat-if@developpement-durable.gouv.fr

12 cours Louis Lumière - CS 70027

(implantation des bureaux au 10 rue Crillon, 75004 Paris)

94307 Vincennes Cedex

en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur empêché,
La chef de l'Unité Marne Seine Amont



Chloé CANUEL

Tél : 01 71 28 46 91

Mél : jeremy.walkowiak@developpement-durable.gouv.fr

12 Cours Louis Lumière – CS 70027- 94307 VINCENNES Cedex

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

www.dria.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr